



# Concours Tout-Québec 2018

Date limite d'inscription : 19 novembre 2018

uniquement sur [www.assistexpo.ca/tout-quebec](http://www.assistexpo.ca/tout-quebec)

Date limite pour la réception des photos numériques : 26 novembre 2018

1. Pour être admissible au concours Tout-Québec, un animal doit avoir été la propriété ou la copropriété d'un ou de Québécois au moment de l'exposition qualifiant l'animal. Le propriétaire doit avoir exposé au moins une fois au Québec dans l'année en cours.
  2. L'éleveur doit s'inscrire au concours avant le 19 novembre 2018 à minuit. L'inscription se fait **obligatoirement en ligne** à l'adresse : [www.assistexpo.ca/tout-quebec](http://www.assistexpo.ca/tout-quebec). Pour toutes questions, veuillez-vous adresser à France Lemieux au 819 364-3063.
  3. Une photo professionnelle (de côté) numérique de haute résolution prise dans l'année doit accompagner chaque inscription. Pour les classes de progéniture de mère et de troupeau d'éleveur, une photo de l'année doit être fournie pour chaque sujet.
  4. Tous les résultats de l'animal doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. Tous les résultats obtenus, à l'exception des concours de jeunes ruraux sont admissibles et à condition que le jugement ait été officialisé par un juge accepté sur une liste officielle de juges. Les résultats de La Royale et de l'étranger sont aussi considérés ainsi que ceux des expos de génisses seulement.
  5. La classe 8-Femelle 1 an senior sera admissible au Tout-Québec seulement s'il y a un minimum de 4 sujets inscrits.
  6. Pour être éligible dans la classe 1 an senior en lait, les femelles doivent avoir été exposées en lait par un Québécois, peu importe le lieu de l'exposition. Une photo représentant la classe correspondante doit accompagner l'inscription.
  7. Un animal ne peut être inscrit au Concours Tout-Québec dans les catégories Noir et Blanc et Rouge et Blanc au cours de la même année. L'exposant doit choisir sa catégorie lors de l'inscription.
  8. Les sujets Rouge et Blanc sont divisés en quatre groupes. Ainsi, il y aura 6 nominations chez les génisses R&B junior (classe 1 à 4), 6 chez les génisses R&B senior (classes 5 à 8), 4 chez les vaches R&B junior (classes 9 à 13) et 4 chez les vaches R&B senior (classe 14 à 17). C'est à partir de ces nominations que les 15 juges déterminent l'animal Tout-Québec, la Réserve Tout-Québec et la Mention Honorable pour les classes 21 et 22 ainsi que l'animal Tout-Québec et la Réserve Tout-Québec pour les classes 23 et 24.
  9. Pour la classe 18, un éleveur peut présenter une progéniture de mère avec les 2 sujets de son choix pourvu qu'il ait obtenu un résultat de progéniture avec la mère de ces sujets, dans l'année en cours. Tous les résultats seront acceptés. L'éleveur doit être propriétaire d'un moins un des 2 sujets inscrits.
  10. Pour les classes 19 et 20, un éleveur peut inscrire un troupeau d'éleveur avec les 3 sujets de son choix en autant que le préfixe ait exposé au Québec dans l'année en cours. Tous les résultats sous ce même préfixe sont acceptés. Pour le troupeau d'éleveur junior, une photo de chaque sujet non-vêlé est requise alors que pour le troupeau d'éleveur senior, une photo de chaque sujet vêlé est requise. Possibilité de présenter 2 troupeaux d'éleveur avec 6 animaux différents.
  11. Dès que l'animal a exposé une fois au cours de l'année, dans la classe Production à vie, il doit être inscrit au concours dans cette classe. Tous les résultats des classes 16 et 17 sont éligibles.
  12. C'est le dernier propriétaire exposant québécois de l'année en cours qui est le récipiendaire de la reconnaissance.
  13. Un comité de sélection de 5 juges détermine les 6 sujets mis en nomination dans chaque classe, à partir desquelles 15 juges sont appelés à déterminer, par vote secret, l'animal Tout-Québec, la Réserve Tout-Québec et la Mention Honorable de chaque classe.
  14. Le vote des juges est secret et l'échelle de pointage se détermine de la façon suivante :

Tout-Québec :	7 points
Réserve :	3 points
Mention Honorable :	1 point

Advenant une égalité entre deux sujets, le nombre total de votes alloués à chacun, pour les titres Tout-Québec, Réserve Tout-Québec et Mention Honorable, sont comparés afin de départager le bris d'égalité.
  15. La décision du comité de sélection est irrévocable et finale.
  16. Si un juge du comité est ou a été propriétaire ou copropriétaire au cours de l'année d'une ou plusieurs sujets du concours, il doit s'abstenir de voter pour la classe concernée. Les juges ayant des liens parentaux avec le propriétaire d'un animal inscrit devront s'abstenir de juger la classe de l'animal.
  17. Le rapport officiel des récipiendaires des Tout-Québec, Réserve Tout-Québec et Mention Honorable sera publié dans l'édition de mars de *La Revue Holstein Québec*.
- Les classes admissibles sont les suivantes :**
- |   |              |            |
|---|--------------|------------|
| 1. Génisse été  | Née après le | 01-06-2018 |
| 2. Génisse junior   | 01-03-2018   | 31-05-2018 |
| 3. Génisse intermédiaire  | 01-12-2017   | 28-02-2018 |
| 4. Génisse senior   | 01-09-2017   | 30-11-2017 |
| 5. Femelle 1 an été   | 01-06-2017   | 31-08-2017 |
| 6. Femelle 1 an junior  | 01-03-2017   | 31-05-2017 |
| 7. Femelle 1 an intermédiaire   | 01-12-2016   | 28-02-2017 |
| 8. Femelle 1 an senior ( <b>sous condition</b> )                          | 01-09-2016   | 30-11-2016 |
| 9. Femelle 1 an senior en lait  | 01-09-2016   | 30-11-2016 |
| 10. Femelle 2 ans junior  | 01-03-2016   | 31-08-2016 |
| 11. Femelle 2 ans senior  | 01-09-2015   | 28-02-2016 |
| 12. Femelle 3 ans junior  | 01-03-2015   | 31-08-2015 |
| 13. Femelle 3 ans senior  | 01-09-2014   | 28-02-2015 |
| 14. Femelle 4 ans   | 01-09-2013   | 31-08-2014 |
| 15. Femelle 5 ans   | 01-09-2012   | 31-08-2013 |
| 16. Vache adulte  | Née avant le | 01-09-2012 |
| 17. Production à vie  | Née avant le | 01-09-2012 |
| 18. Progéniture de mère <b>N&amp;B</b> et <b>R&amp;B</b> (2 sujets)       |              |            |
| 19. Troupeau d'éleveur junior <b>N&amp;B</b> et <b>R&amp;B</b> (3 sujets) |              |            |
| 20. Troupeau d'éleveur senior <b>N&amp;B</b> et <b>R&amp;B</b> (3 sujets) |              |            |
| 21. Génisse Rouge et Blanc junior (classes 1 à 4)                         |              |            |
| 22. Génisse Rouge et Blanc senior (classes 5 à 8)                         |              |            |
| 23. Vache Rouge et Blanc junior (classes 9 à 13)                          |              |            |
| 24. Vache Rouge et Blanc senior (classes 14 à 17)                         |              |            |

**Les nominations seront annoncées à la mi-décembre et les gagnantes seront dévoilées à la soirée Tout-Québec qui se tiendra dans le cadre du Congrès Holstein Québec 2019, le 6 février 2019 à Victoriaville**